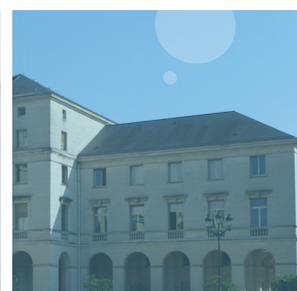


CLUSTERS DE DEMAIN, UNE CHANCE POUR L'AVENIR DE NOS TERRITOIRES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

AVRIL 2023



CESER
CENTRE-VAL DE LOIRE



Le lieu de convergence des idées

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
AVANT-PROPOS	3
DELIBERATION	4
INTRODUCTION	5
PARTIE I – LE ROLE DES CLUSTERS ET LEUR PRESENCE EN REGION	7
EVOLUTION DES CLUSTERS EN FRANCE	7
1.1. LES ORIGINES DES CLUSTERS	7
1.1.1. Les modèles italiens pour référence	7
1.1.2. Une transposition française composée de structures successives et différenciées	7
1.2. DES OBJECTIFS SINGULIERS POUR DES COMPETENCES VARIEES	11
1.3. LES CLUSTERS EN FRANCE	12
2. LES DEMARCHES COLLABORATIVES D’ENTREPRISES EN CENTRE-VAL DE LOIRE	13
2.1. LES STRUCTURES COLLABORATIVES EN REGION	13
2.1.1. Les clusters soutenus par le Conseil régional	13
2.1.2. Les autres clusters présents en région	15
2.1.3. Les pôles de compétitivité	15
2.1.4. Cartographie des clusters et pôles de compétitivité en Centre-Val de Loire	17
2.1.5. Quelques pistes de filières économiques émergentes en Centre-Val de Loire	18
2.2. LES INITIATIVES PUBLIQUES D’AIDES ET DE PARTICIPATION AUX FINANCEMENTS	19
2.2.1. Des aides financières directes	19
2.2.2. Des aides « en nature »	22
2.2.3. Des achats de prestations des collectivités aux clusters	23
3. LES DIFFICULTES RESENTIES PAR LES CLUSTERS	24
A. DES DIRECTIONS TRES SOLLICITEES	24
B. UN MANQUE DE MOYENS POUR FAIRE ADHERER PLUS D’ENTREPRISES	24
C. DES LOURDEURS ADMINISTRATIVES DANS LES DOSSIERS DE FINANCEMENTS	24
D. DES TRESORERIES FRAGILES	25
E. DES DUREES D’ENGAGEMENTS COURTS DU CONSEIL REGIONAL	25
F. UNE REPONSE AUX ENJEUX DE TRANSITIONS ET UNE NOUVELLE DEMANDE DES ADHERENTS SUR LES THEMATIQUES DE RESSOURCES HUMAINES	25

PARTIE II – CLES DE REUSSITE POUR LES CLUSTERS DE LA REGION	27
TROIS PRECONISATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT DES CLUSTERS EN CENTRE-VAL DE LOIRE.....	27
COMPOSITION DU GROUPE CLUSTERS 3EME COMMISSION.....	33
REMERCIEMENTS ET AUDITIONS	34
BIBLIOGRAPHIE	35
ANNEXE : SECTEURS STRATEGIQUES CIBLES PAR FRANCE 2030 ET LE PIA 4	36
INTERVENTIONS DES GROUPES	37

AVANT-PROPOS



Les méthodes collaboratives sont essentielles à l'épanouissement de l'intelligence collective et au dépassement des capacités de chacun. Elles sont au cœur même de l'idée de cluster. Cette logique de coopération, observée au sein de nombreuses filières économiques en

Centre-Val de Loire, permet à notre région de viser l'excellence sur les secteurs stratégiques d'aujourd'hui et de demain.

Afin de structurer ces collaborations, des pôles de compétitivité et des clusters d'entreprises s'organisent à des échelles interrégionales, régionales ou plus locales. Cette structuration permet aux entreprises de notre région de participer à des dynamiques multi-acteurs qui proposent une vision, des solutions et des innovations pour demain, notamment sur les grands enjeux de transitions, numériques, énergétiques et environnementales.

Ces structures collaboratives sont aussi un vecteur d'attractivité du Centre-Val de Loire et elles rassurent les investisseurs quant à la préexistence d'un écosystème reconnu et soutenu par les décideurs locaux et régionaux.

Ainsi, elles entretiennent un effet vitrine essentiel au développement économique du Centre-Val de Loire.

Les clusters, à côté des Pôles de compétitivité, assurent des liens précieux avec leurs territoires pour diffuser les bonnes pratiques en matière d'organisation et d'innovations auprès de leurs parties prenantes, avec pour ambition constante une accélération de la réindustrialisation des territoires. Cette réindustrialisation de la France et du Centre-Val de Loire, déjà à l'œuvre mais encore timide, doit d'être accentuée : l'enrichissement de l'offre de services de clusters renforcés dans leur capacité d'actions y contribuera. Dans le même temps, la détection et l'accompagnement de nouvelles initiatives collaboratives locales et régionales sur les filières de demain sont un enjeu fort.

Le présent rapport du Ceser Centre-Val de Loire, au-delà de l'observation des réalités et des initiatives régionales en matière de pôles et clusters, s'attache à préconiser des solutions de soutien et d'encouragement des structures pour le développement de l'activité économique et des emplois, pour l'innovation au service des transitions nécessaires au monde de demain et pour l'attractivité de notre région.

Favorisons et accompagnons toujours plus la collaboration entrepreneuriale organisée et structurée.

Eric CHEVEE, Président du CESER Centre-Val de Loire

DELIBERATION

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 28 et 29 mars 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 3 avril 2023,

Monsieur Patrick UGARTE, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 81

Contre : 9

Abstention : 3



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

INTRODUCTION



Patrick UGARTE
Rapporteur

DES CLUSTERS AU SERVICES DES TISSUS ECONOMIQUES LOCAUX

La réindustrialisation de la France constitue un enjeu prépondérant des politiques économiques de ces dernières années, exacerbé par la crise de la

COVID-19 et les conflits armés, ayant rendus plus visibles les manques de l'industrie nationale. S'en est suivie une volonté de relocalisation des industries dans des secteurs stratégiques variés.

Les dynamiques de clusters observables au cœur des territoires en région Centre-Val de Loire constituent une piste de réponse complémentaire à des dispositifs nationaux de natures diverses tant financière avec le Plan de Relance, France 2030 ou les PIA¹, qu'organisationnelle avec Territoires d'Industries notamment.

Les dynamiques et origines des clusters sont diverses et variées. Ces structures, formées sur des bases généralement associatives, sont issues de l'initiative des entreprises, dans une logique « bottom-up ». Les objectifs poursuivis par ceux-ci sont de natures diverses allant de la constitution de clubs d'entreprises à des volontés d'amélioration de la recherche-développement et/ou d'accroissement de marchés. En cela, la Région dispose d'un rôle et de compétences essentiels dans la pérennisation et le développement des clusters. Les fins différentes calibrent les formes de financements possibles selon trois canaux :

- les cotisations des adhérents,

- les financements publics (subvention et appels à projets),
- et la vente de prestations.

Des pôles de compétitivité sont aussi présents en région et constituent des organismes importants et structurés qu'il convient de prendre pour modèle. Cependant, les moyens financiers et humains et les thématiques poussées sur la Recherche peuvent inviter à des distinctions importantes entre les deux formes de structures.

DES MOMENTS DE FRAGILITE A ACCOMPAGNER POUR PLUS DE STABILITE

L'émergence et la pérennisation des clusters spécialisés constituent des pistes pour favoriser l'innovation industrielle et organisationnelle dans les territoires. En Centre-Val de Loire, les dynamiques de clusters paraissaient s'essouffler jusqu'à récemment. L'année 2021-2022 a marqué un retour certain de la logique cluster avec la structuration de nouvelles filières. La politique des pôles de compétitivité mise en place par l'Etat en 2005 est prolongée depuis via des appels à projets (phase 4 et 5), a semble-t-il diminué l'influence que pouvait avoir des clusters plus locaux sur de nombreuses filières. La Phase 5 des Pôles de compétitivité a maintenu le soutien de l'Etat à ces politiques, après une Phase 4 ayant marqué une baisse sensible de son rôle au sein de ces structures et une nécessaire reterritorialisation de leurs politiques.

De plus, les clusters sont des structures nécessairement agiles mais n'en demeurant pas moins fragiles à trois étapes clés de leur développement :

- à l'impulsion sur des dynamiques territoriales entrepreneuriales à détecter puis à pousser.

¹ Programme Investissements d'Avenir

- à la pérennisation pour les existants et montrant des difficultés de fonctionnement issues de financements non-optimaux ou de relais dans les instances de gouvernances (modification de Conseil d'Administration, démission de permanents,...).
- au « Développement + » pour, à terme, les faire monter en compétence et les doter de structures pérennes afin de leur

permettre d'offrir un panel complet de solutions pour les entreprises de leur filière et leur territoire de rayonnement.

Cette autosaisine établit un point sur les clusters existants en région, leur influence et leurs compétences ; puis apporte des propositions pour conforter ces structures agiles sur chacune de ces étapes.

PARTIE I – LE RÔLE DES CLUSTERS ET LEUR PRÉSENCE EN RÉGION

ÉVOLUTION DES CLUSTERS EN FRANCE

1.1. LES ORIGINES DES CLUSTERS

1.1.1. Les modèles italiens pour référence

La politique des clusters en France a pour origine le modèle des SPL (Systèmes Productifs Locaux) issu d'Italie du Nord. Les travaux universitaires nombreux du début des années 2000 attestent de la pertinence de ces organisations d'abord informelles dans les années 1970, devenues plus officielles avec la création de deux outils successifs² :

- Les « Districts industriels » en 1991³ dont l'objectif est de promouvoir le développement, l'innovation et la compétitivité des PME⁴ via :
 - la diffusion des nouvelles technologies ;
 - l'apport plus aisé à des garanties financières avec notamment le soutien à la création de consortiums et coopératives, ou la proposition de nouveaux instruments financiers pour les PME.

- Les SPL en 1999⁵ éliminant la présence exclusive de PME et des critères quantitatifs stricts⁶.

Cette politique s'est alors appuyée sur « le modèle d'excellence (...) dont les caractéristiques majeures peuvent être résumées ainsi : un certain nombre d'entreprises, d'un même secteur productif ou de secteurs complémentaires, se localisent dans un même endroit pour pouvoir exploiter la contiguïté territoriale comme moyen pour nouer des échanges et des relations ». Les modèles italiens de ces SPL sont situés essentiellement dans les régions de Vénétie, Toscane et Emilie-Romagne.

Même si ce modèle n'est pas transposable en tant que tel en France du fait de sa forte intégration en Italie, il a pu inspirer les politiques « Clusters » menées sur de nombreux territoires.

1.1.2. Une transposition française composée de structures successives et différenciées

a) Les formes et structures porteuses des clusters

Fort de ce succès transalpin, des territoires français s'organisent pour porter des structures similaires via les « clusters » au début des années 2000. Ces structures sont à

l'origine locale dans une démarche volontaire de chefs d'entreprises de type « bottom-up », à l'initiative des entreprises et de leur(s) territoire(s) d'accueil. Dans cette logique,

² Source : Mariotti A., Molinari P., 2006, « Quand l'Italie délimite les systèmes locaux du travail et légifère sur les districts », *Revue géographique des pays méditerranéens*, n°106

³ Loi n°317 de 1991 « Interventi per l'innovazione e lo sviluppo dell piccole imprese »

⁴ PME définies comme des entreprises industrielles comptant moins de 200 employés et 10 millions d'euros de capital investi ; ou des entreprises commerciales et de services employant moins de 75 salariés et disposant de 4 millions d'euros de capital investi au maximum.

⁵ Loi n°140 de 1999

⁶ Moyenne de l'industrie dans l'emploi salarié supérieure de 30 % à la moyenne nationale ; Densité d'entreprises industrielles supérieure à la moyenne nationale ; Spécialisation industrielle (poids du secteur considéré dans l'emploi salarié supérieur de 30% à la moyenne nationale) ; Spécialisation industrielle dominante dans la zone (secteur industriel dont le poids dans l'emploi salarié de la zone est supérieur de 30 % à celui des autres secteurs industriels) ; Présence de PME dans la zone (unités de production employant moins de 50 salariés supérieure à 50%).

l'organisation des clusters ne connaît pas de structuration officielle à ses débuts. Il faudra attendre des initiatives successives de l'Etat via des outils de collaborations d'entreprises pour apporter une structuration de ces organismes avec :

- Les *Pôles de compétitivité* en 2005 rassemblant « sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation »⁷, auxquels s'ajoutent les pouvoirs publics nationaux et régionaux (Etat, collectivités territoriales). Au nombre de 64 en 2005 en Phase⁸ I, 71 pôles en 2019 en Phase II (7 pôles mondiaux, 11 pôles à vocation mondiale et 53 pôles nationaux), 55 pôles en Phase IV en 2019, après des fusions de structures essentiellement.

A l'été 2022, la DGE⁹ du *Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique* a lancé un appel à candidatures de Phase V

des Pôles de compétitivité couvrant la période 2023-2026¹⁰. Cette nouvelle phase est dotée d'une enveloppe annuelle de 9 millions d'euros. L'objectif essentiel de cette phase est de « *faire émerger des écosystèmes encore plus forts (...) permettant à la France d'atteindre l'excellence dans des secteurs clés d'avenir (...) et porter les ambitions de la France, y compris en matière de transition énergétique, de décarbonation et d'adaptation au changement climatique*¹¹ », en lien avec le Plan France 2030. En prolongement de la Phase IV, la fusion ou le rapprochement de pôles entre eux est toujours encouragée, en plus d'alliances stratégiques avec des clusters notamment. Les pôles retenus pour cette Phase V sont au nombre de 55, avec la délabialisation notable d'un Pôle de compétitivité présent en Centre-Val de Loire et porté conjointement sur les régions Occitanie et Grand Est : *France Water Team*¹².

⁷Source : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/innovation/poles-de-competitivite/presentation-des-poles-de-competitivite>

⁸ Une « Phase » correspond à un appel à projet de l'Etat dédié.

⁹ Direction Générale des Entreprises

¹⁰ Source : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/innovation/poles-de-competitivite/appel-candidatures-pour-la-labellisation-des-poles-de-competitivite>

¹¹ Source : DGE, 08/2022, *Pôles de compétitivité : Phase V (2023-2026) – Cahier des charges de l'appel à candidatures pour la labélisation des pôles de compétitivité*, MEFSIN

¹² Source : Gouvernement, 27/03/2023, *Annonce de la Phase V des Pôles de compétitivité*

Pôles de compétitivité de Phase V



Source : Gouvernement, 27/03/2023, Annonce de la Phase V des Pôles de compétitivité

- Les *Grappes d'entreprises* avec un Appel à Projets de la DATAR¹³ en 2009 constituées et dirigées principalement par des TPE/PME. Ces structures étaient composées selon le contexte d'entreprises, d'acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation avec

pour but d'apporter des services concrets aux entreprises en matière de conseils stratégiques sur leurs marchés et l'amélioration de leur compétitivité. Cette politique a pu labelliser 126 grappes en France, dont 7 en Centre-Val de Loire¹⁴.

¹³ Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à l'Attractivité Régionale

¹⁴ Agrodynamie et Développement Durable, Nékoé, Pôle Industriel Cœur de France, Polepharma, Valbiom, Shop Expert Valley, Gérontologie et Handicap. Source : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Economie-entreprises-emploi-et-finances-publiques/Les-grappes-d-entreprises>

- Les PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération Economique) dédiés à l'ESS. Ces structures, créées en 2014, regroupent « sur un territoire les initiatives d'entreprises et de réseaux de l'ESS associé à des PME socialement

responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation (... pour) recréer des filières, des emplois et revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement »¹⁵.

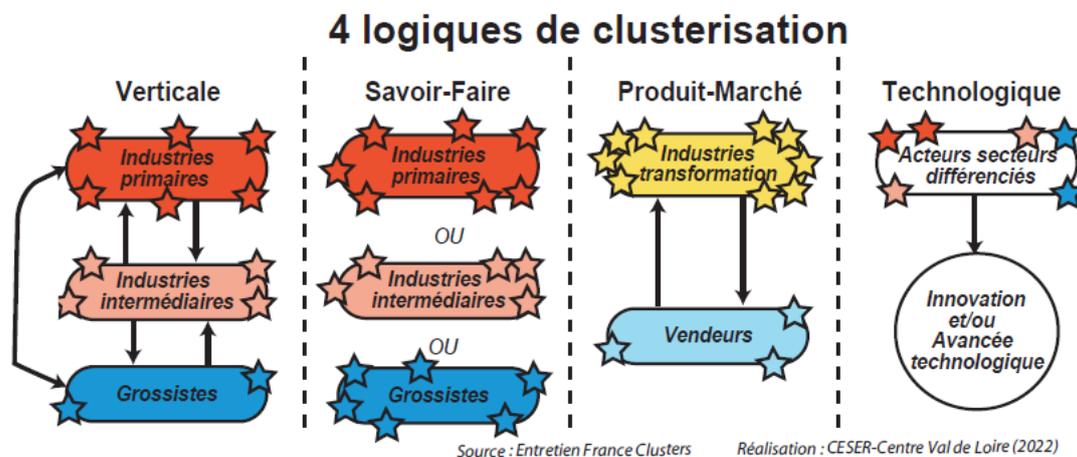
b) Quatre logiques de développement

Les clusters se forment à l'initiative première des entrepreneurs locaux avec quatre logiques et vocations prioritaires¹⁶ :

- **Une logique « verticale »** associant les acteurs de la production au vendeur grossiste en passant par les transformateurs intermédiaires.
- **Une logique « Savoir-faire »** avec la concentration sur un territoire d'entreprises de même activité (ex :

décolletage industriel en Savoie). Ces entreprises sont en concurrence mais peuvent s'allier pour répondre à des problématiques communes.

- **Une logique « Produit-Marché »** (ex : lunettiers dans le Jura) avec des entreprises fournissant un même marché.
- **Une logique « Technologique »** avec des entreprises de secteurs différents pouvant être intéressées par une avancée technologique similaire.



c) La dynamique d'animation et de participation au sein des clusters

Une structure de type cluster pour un fonctionnement optimal, légitime et efficace se doit de s'appuyer sur trois maillons essentiels :

- Une animation technique avec un salarié dédié, employé directement par la structure associative ou personnel détaché d'une organisation ou fédération professionnelle, d'une chambre consulaire ou d'une collectivité territoriale.

- Une bonne gouvernance « politique » avec un Conseil d'Administration impliqué, présent et pérenne.
- Des adhérents composés
 - d'un noyau dur (les fondateurs),
 - de fidèles intéressés par la démarche et régulièrement présents,
 - des suiveurs facilement mobilisables si un projet particulier est jugé intéressant,
 - des distants méfiants vis-à-vis de la démarche mais curieux.

¹⁵ Source : <https://www.lelabo-ess.org/poles-territoriaux-de-cooperation-economique-ptce>

¹⁶ Source : entretien France Clusters

1.2. DES OBJECTIFS SINGULIERS POUR DES COMPETENCES VARIEES

Du fait de genèses, d'évolutions passées ou souhaitées, ou de financements, toutes les structures associatives d'entreprises se revendiquant « cluster » ne constituent pas des « objets » similaires. Cependant, en qualité de démarche collective issue prioritairement des entrepreneurs, une activité essentielle et obligatoire est la constitution d'un « **Club d'entreprises** » ayant vocation à fédérer les acteurs économiques engagés. Ce club offre un lieu d'échanges pour débattre de problématiques et d'enjeux communs (RH, formation, RetD, marchés,...). Peuvent s'adjoindre aux entreprises des acteurs publics et parapublics intéressés au développement économique de leur territoire (Région, EPCI, chambres consulaires,...). Cette fonction est généralement complétée d'un rôle d'« **Observation** » avec une veille de marchés et d'innovations commerciales et/ou technologiques.

A cette base primaire peuvent s'ajouter trois grandes vocations pour les clusters, potentiellement cumulatives :

1. « **Toucher de nouveaux marchés** » pour accroître les débouchés des entreprises adhérentes en visant de nouveaux secteurs d'activités intéressés par des

capacités de productions et d'innovations, ou en développant son aire géographique de marché (passer du local au national ou du national à l'international). Il s'agit du premier objectif de ces structures.

2. « **Favoriser l'innovation et le Développement** » pour faciliter de l'innovation dans les entreprises adhérentes en mutualisant des moyens humains ou matériels ou en répondant à appels à projets. Cette activité peut s'accompagner d'incubateur d'entreprises pour favoriser des start-ups porteuses de solutions avenir pour les adhérents, voire de création de fonds de capital-risque.
3. « **Améliorer la gestion RH** » qui est une problématique récemment abordée par les clusters, eu égard aux difficultés de recrutements observés dans de nombreux secteurs d'activités. Pour cela, des réponses peuvent être par les clusters en travaillant sur l'attractivité des métiers et une amélioration de l'information, la proposition de formations et/ou de qualifications pour les chefs d'entreprises ou leurs salariés notamment, ou encore la possibilité d'émergence de groupements d'employeurs.

Des vocations de clusters diversifiées

Activités de base	Vocations – Objets des clusters	Outils
Club d'entreprises + Observation	Toucher de nouveaux marchés (sectoriel, national/international)	Démarches commerciales collectives : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Salons professionnels ✓ Lobbying auprès des professionnels ✓ Groupement d'achats ✓ Offres commerciales communes, « chasser en meute » ✓ Relais des initiatives des pouvoirs publics (politiques exports, salons,...)
	Favoriser l'innovation et le Développement	Démarches innovations communes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réponses à appels d'offres communs à plusieurs entreprises adhérentes ✓ Relais des initiatives des pouvoirs publics (appels à projets d'innovation régionaux, nationaux et européens)
	Améliorer la gestion RH	Démarches RH communes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Attractivité des métiers (salons, rencontres,...) ✓ Formations et qualifications ✓ Faire émerger des groupements d'employeurs ✓ Lobbying auprès des pouvoirs publics ✓ Relais des initiatives des pouvoirs publics (salon des métiers, visite d'entreprises,...)

1.3. LES CLUSTERS EN FRANCE

La dynamique des clusters est présente au sein de toutes les régions françaises avec 300 structures (clusters et pôles de compétitivité réunis) au niveau national, représentant 80 000 entreprises, lesquelles emploient 1,5 million de salariés. Les structures emploient directement 3000 personnes.

Les régions comptant le plus de structures collaboratives d'entreprises sont les plus vastes, conséquence de leurs nombreux territoires : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

Nombre d'adhérents à France Clusters implantés par régions

Région	Nb adhérents implantés
Nouvelle-Aquitaine	49
Auvergne-Rhône-Alpes	44
Occitanie	36
Ile-de-France	32
Pays de la Loire	28
Hauts-de-France	28
Sud-PACA	27
Grand Est	25
Normandie	22
Bourgogne Franche-Comté	21
Centre-Val de Loire	19
Bretagne	17
Corse	1

Source : <http://france-clusters.clusterz.fr/annuaire>

2. LES DEMARCHES COLLABORATIVES D'ENTREPRISES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

2.1. LES STRUCTURES COLLABORATIVES EN REGION

2.1.1. Les clusters soutenus par le Conseil régional

Sur les dernières années, le Conseil régional Centre-Val de Loire accompagne ou a accompagné 13 structures clusters ou apparentées présentes sur son territoire. Ces structures se positionnent sur des filières et secteurs diversifiés à l'image du tissu industriel régional :

- Agriculture et eau avec
 - Agreen Tech Valley (agriculture végétale et développement des applications numériques en lien) ;
 - Les Champs du Possible (incubateur-accelérateur pour l'agricole de demain et l'innovation) ;
 - AREA (développement des industries agroalimentaires) ;
 - DREAM (développement de projets innovants sur la thématique de l'eau).
- Santé avec
 - Polepharma (l'innovation et l'accroissement des marchés du médicament pharmaceutique) ;
 - Healthcare Loire Valley (dispositifs médicaux).
- Les matériaux et l'aménagement avec
 - Novéco (utilisation de matériaux et pratiques innovantes dans le bâtiment) ;
 - Shop Expert Valley (aménagement des espaces commerciaux).
- Le numérique avec
 - Pixel Players (divertissement digital, e-sport et jeux-vidéo) ;
 - Digital Loire Valley (French Tech régionale).

- L'aéronautique avec Aérocentre.
- L'innovation par l'économie des services avec Nékoé.

En sus de ces structures établies, le *SRDEII 2022-2028 de la Région Centre-Val de Loire* voté en novembre 2022 indique le projet de constitution d'« *un ou des clusters de mobilités durables autour des secteurs du vélo, de l'automobile, du ferroviaire au niveau régional ou interrégional* ». Une première réalisation en ce sens a été menée avec la constitution du cluster *CYGO* sur la thématique du vélo (financement d'un poste de chargé de mission en lien avec le Pôle de Compétitivité *ID4CAR*¹⁷). Une deuxième initiative a suivi début 2023 avec le financement d'un poste de permanent en région au sein du cluster ferroviaire *Mécateam*.

L'organisation de ces clusters est assurée par des organismes structurées différenciées ayant pour conséquence des subventions accordées par le Conseil régional inégales. Ces structures peuvent être classées de la manière suivante :

- Des clusters émergents avec Digital Loire Valley, Healthcare Loire Valley et Pixel Players (accompagnés depuis 2021).
- Des clusters recherchant un modèle économique durable avec Novéco, Shop Expert Valley.
- Des clusters très structurés avec Aérocentre, AREA, Agreen Tech Valley, Les Champs du Possible, DREAM, Nékoé et Polepharma.

¹⁷ Financement du poste par les Régions Bretagne, Pays de Loire et Centre-Val de Loire. Source : <https://id4car.org/les-acteurs-economiques-du-velo-du-grand-ouest-unissent-leurs-forces-et-creent-cygo/>

Tableau synthétique des clusters accompagnés par le Conseil régional CVL

Cluster	Siège (création cluster)	Adhérents total	Adhérents entreprises en CVL	Equipe technique	Budget annuel (2021)	Subventions Région 2021
Aérocentre	Déols (2009)	124	100	3 + 5 experts bénévoles	536 000 €	130 000 €
Agreen Tech Valley	Orléans (2015)	75	56	3,5 ETP	210 000 €	25 000 €
AREA CVL	Orléans (2008)	201	135	5		58 000 €
Digital Loire Valley	Tours (2021)	80	79	1 ETP + 2 alternants	199 000 €	50 000 €
DREAM	Orléans (2008)	111	52	7,5 ETP	732 000 €	100 000 €
Healthcare Loire Valley	Tours (2021)	17	17	1 alternant + mise à dispo Dév'Up	102 000 € (2022)	10 000 € (2022)
Les Champs du possible	Châteaudun (2016)	61	55	3,4 ETP	319 000 €	40 000 €
Nékoé	Orléans (2009)	60		4 + 11 experts indépendants	540 000 €	70 000 €
Novéco	Tours (2012)	47	47	1 ETP	157 000 €	50 000 €
Pixel Players	Tours (2021)	39	37	2,5 ETP	236 000 € (2022)	60 000 € (2022)
Polepharma	Chartres (2009)	340	98	22 ETP (dont 11 en CVL)	2 100 000 €	213 000 €
Shop Expert Valley	Blois (2009)	30	22	2	153 000 €	60 000 €
CYGO	<i>10 000 € sur coût total de 60 000 € (2022)</i>					
Total Sub. Région	866 000 €					

Source : CR CVL, sites Internet des clusters et entretiens

Ces clusters présents en Centre-Val de Loire disposent d'équipes de permanents et de budgets de par leur nombre d'adhérents et de leurs cotisations respectives, de leurs subventions publiques, mais avant tout de par

leur(s) destination(s) d'activité(s)¹⁸. Le tableau ci-dessous résume les vocations des différents clusters structurés en région (hors clusters émergents) :

Clusters	Toucher de nouveaux marchés	Favoriser l'innovation et le Développement	Améliorer la gestion RH
Aérocentre			
Agreen Tech Valley			
AREA CVL			
DREAM			
Champs du Possible			
Nékoé			
Novéco			
Polepharma			
Shop Expert Valley			

¹⁸ Voir définitions des grandes activités des clusters en partie 1.2.

2.1.2. Les autres clusters présents en région

En sus des clusters aidés par le Conseil régional, des clusters actifs en région non soutenus par la collectivité régionale sont actifs sur son territoire.

Food Val de Loire basé au Controis-en-Sologne (41) issu d'une initiative originelle de la Mairie de Contres et de la CCI 41 au début des années 2010. S'y sont adjoint depuis la Chambre d'Agriculture 41 et le Crédit Agricole. La thématique de cette structure est l'innovation agroalimentaire. Cet organisme est à la fois cluster via l'animation du tissu agroalimentaire local, et incubateur-accélérateur grâce à la fourniture possible de conseils stratégiques et de locaux de production-expérimentation pour les porteurs de projet d'entreprise. Quatre ETP¹⁹ sont chargés de l'animation de Food Val de Loire au sein des trois structures présentes officiellement :

- Food Val de Loire « historique » qui gère la communauté de 220 adhérents (50% des membres sur le 41) en faisant de la veille économique et quelques rencontres professionnelles.

2.1.3. Les pôles de compétitivité

Le Conseil régional accompagne tous les Pôles de compétitivité ayant leur siège en région, et ceux ayant une présence en Centre-Val de Loire. Au total, ce sont cinq pôles de compétitivité qui bénéficient d'un financement de la Région CVL, en plus de crédits transférés par l'Etat à la Région :

- Cosmetic Valley, premier pôle mondial des produits cosmétiques rayonnant sur quatre régions ;
- S2E2 (Smart Electricity Cluster) spécialisé dans la gestion de l'énergie rayonnant sur trois régions ;
- Polymeris sur les caoutchoucs, plastiques et composites rayonnant sur cinq régions ;

- La SAS qui porte l'immobilier d'entreprises propriété à 50% de la CCI 41 et à 50% du Crédit Agricole.
- L'incubateur avec la création d'une association dédiée en partenariat. Le coût d'accompagnement d'une entreprise incubée est estimé à 8000 euros par an, dont seulement 10% sont financés par l'entreprise incubée (possibilité de bénéficier d'expertise extérieure mais à rémunérer en supplément par l'entreprise incubée).

Le LORIAS²⁰ est basé à Orléans dans les locaux du Lab'O et travaille sur les thématiques de l'intégration des données et des systèmes air-surface.

Le cluster EDEN (Defense Security Safety Cluster), basé à Lyon et présent sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Sud-PACA, Bretagne et Centre-Val de Loire, réalise quelques opérations ponctuelles sur la région de Bourges en lien avec l'industrie de l'armement.

- Atlanpole Biothérapies sur l'innovation dans les biomédicaments et rayonnant sur trois régions ;
- Végépolys Valley sur les innovations de l'amont à l'aval dans le domaine de la production végétale (compétitivité, qualité, respect de l'environnement, de la santé des consommateurs et des producteurs) et rayonnant sur quatre régions.

Pour l'année 2021, ces subventions au fonctionnement représentent un total de 810 000 € pour les crédits Régions et de 225 000 € pour les crédits issus de l'Etat.

¹⁹ Equivalent Temps Plein

²⁰ Laboratoire Opérationnel de Recherche sur l'Intégration des données et systèmes Air-Surface

Tableau synthétique des pôles de compétitivité présents en Centre-Val de Loire

Pôle	Siège	Régions concernées	Subvention CR CVL 2021	Subvention Etat 2021
Cosmetic Valley	Chartres	Centre-Val de Loire Ile-de-France Normandie Nouvelle-Aquitaine	350 000 €	55 000 €
S2E2	Tours	Centre-Val de Loire Pays de la Loire Nouvelle-Aquitaine	180 000 €	56 000 €
Polymeris	Oyonnax	Centre-Val de Loire Auvergne-Rhône-Alpes Bourgogne-Franche-Comté Pays de la Loire Nouvelle-Aquitaine	130 000 €	49 000 €
Atlanpole Biothérapies	Nantes	Centre-Val de Loire Bretagne Pays de la Loire	40 000 €	45 000 €
Végépolys Valley	Angers	Centre-Val de Loire Bretagne, Pays de la Loire Auvergne-Rhône-Alpes	110 000 €	18 000 €

Source : Sites Internet des PC ; CRCVL, 06/2022, Bilan des aides économiques 2021

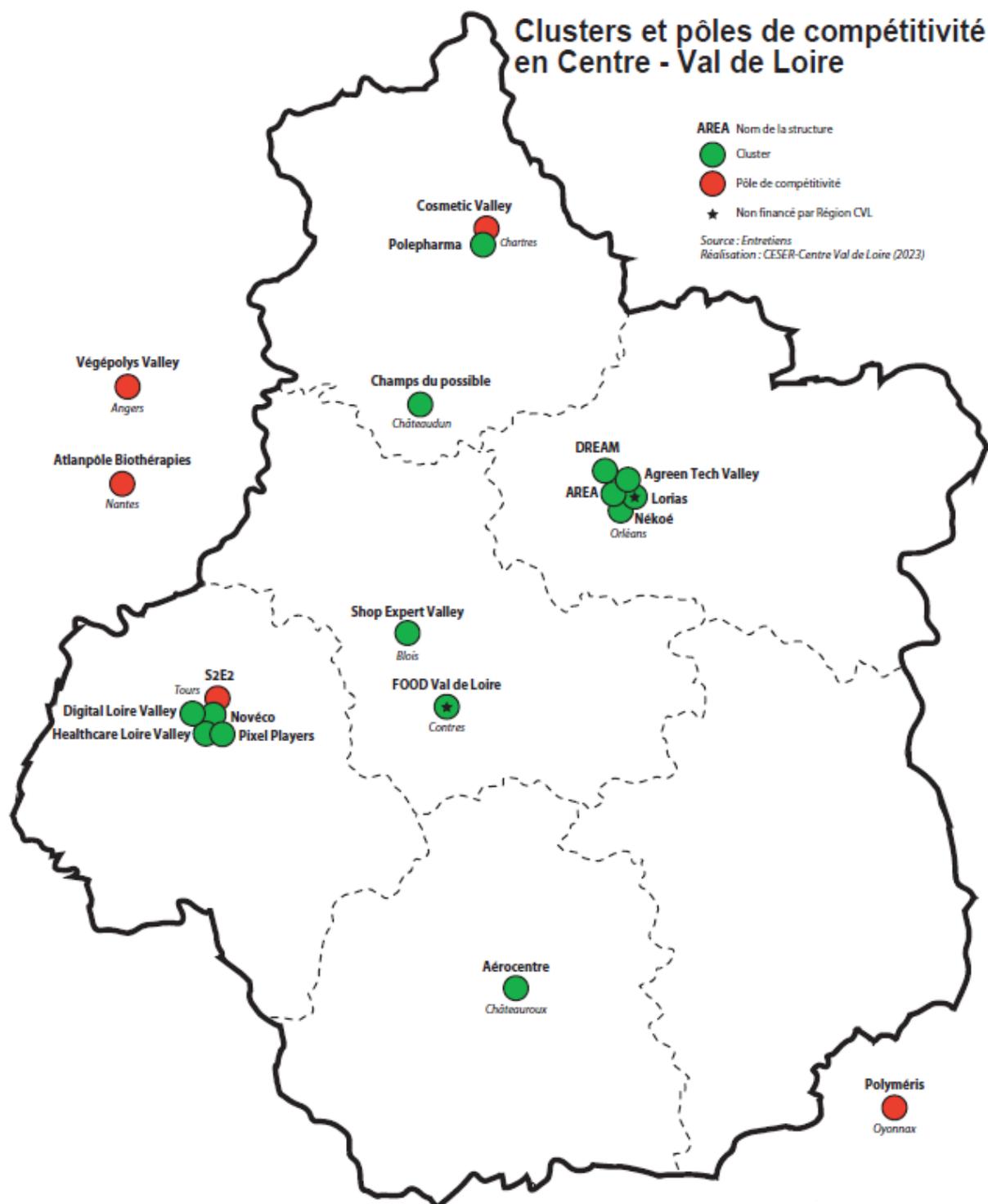
Prioritairement créés à l'origine de la politique publique en 2005 pour développer des projets d'innovations, les pôles de compétitivité ont progressivement étendu les champs de leurs

compétences ou investigations sur le développement de marchés et plus récemment sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines (recrutement, formation, qualification).

2.1.4. Cartographie des clusters et pôles de compétitivité en Centre-Val de Loire

Au total, la région Centre-Val de Loire accueille sur son territoire 19 structures collectives d'entreprises pour l'innovation et l'émergence

de nouveaux marchés de type cluster et pôle de compétitivité.



2.1.5. Quelques pistes de filières économiques émergentes en Centre-Val de Loire

Depuis le début de la décennie 2020, une nouvelle dynamique collaborative d'entreprises est en cours dans la région. Le Conseil régional Centre-Val de Loire a accompagné ces initiatives via deux formes distinctes :

- Création de nouveaux clusters (*Digital Loire Valley, Healthcare Loire Valley*) ;
- Développement de partenariats avec des structures existantes (filières vélo et ferroviaire)²¹.

Dans le cadre de diverses investigations du CESER en matières économiques, des

dynamiques similaires pourraient être envisagées sur certaines filières ou thématiques sectorielles au sein de territoires cibles :

- le Maraîchage dans le Val de Loire,
- le Textile-Mode-Cuir dans l'Indre et le Loir-et-Cher,
- l'Armement dans le Cher,
- le Bois,
- la Culture dans le Cher en lien avec la candidature « Bourges - Capitale européenne de la Culture 2028 »,
- la Cybersécurité.

²¹ Voir partie 2.1.1.

2.2. LES INITIATIVES PUBLIQUES D'AIDES ET DE PARTICIPATION AUX FINANCEMENTS

2.2.1. Des aides financières directes

Les clusters peuvent bénéficier de subventions de la part des collectivités territoriales dans le cadre du régime « relatif aux à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI)²² ». Ce régime est utilisé par le Conseil régional Centre-Val de Loire pour assurer le subventionnement des « pôles d'innovation », tels que les clusters, sur des dépenses liées au fonctionnement. Les frais de fonctionnement correspondent aux frais de personnel et administratifs suivants :

- « L'animation du pôle en vue de favoriser la collaboration, le partage d'informations et la prestation ou la mise à disposition de services de soutien aux entreprises (...) » ;
- Les opérations de marketing du pôle visant à renforcer la participation de nouvelles entreprises aux organisations (...) ;
- La gestion des installations du pôle (organisation des programmes de formation, d'ateliers et de conférences pour faciliter le transfert de connaissances et le travail en réseau (...)) ».

Ces aides au fonctionnement ne peuvent excéder 50% du total des coûts admissibles durant la période de versement de la subvention²³. Le budget des structures doit obligatoirement s'équilibrer avec 50% de financements publics et 50% de financements privés.

Un deuxième type d'aides publiques est envisageable par les clusters avec les appels à projets d'innovations, soutenus essentiellement par des fonds FEDER ou nationaux. Sur ces appels à projets, les clusters peuvent se positionner en qualité de :

- « Pilote » sur des actions collectives souhaitées par des acteurs partenaires ;
- « Assembleur » sur des actions interclusters ou des actions rassemblant plusieurs adhérents ciblés de leur organisation ;
- « Soutien » en aidant à la constitution de dossiers et en les favorisant auprès des pouvoirs décisionnaires.

a) Les grands appels à projets nationaux en cours

An niveau national, deux programmes sont portés par l'Etat pour lesquels les services déconcentrés (DREETS, ADEME notamment) assistent les porteurs de projets. Deux grands programmes sont en cours, après celui mené pour la Relance économique en 2020-2022 suite à la crise COVID-19 : le PIA 4 et le Plan France 2030.

Le **PIA 4** (4^{ème} phase du Programme d'Investissements d'Avenir) sur la période 2022-2027, doté de 20 milliards d'euros²⁴, dont

11 milliards d'euros dédiés à la sphère économique avec²⁵ :

- Développement des innovations et technologies vertes (3,4 Mds €) sur les thématiques des énergies décarbonées, le recyclage, les produits biosourcés et les biotechnologies industrielles.
- Résilience et souveraineté économiques (2,6 Mds €) auprès de secteurs, marchés ou technologies prioritaires pour l'indépendance nationale.
- Soutien aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

²² Régime cadre exempté de notification n°SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au Développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023 – www.europe-en-france.gouv.fr

²³ Source : op. cit.

²⁴ Les deux précédents PIA étaient dotés de 12 milliards d'euros en 2014, et de 10 Mds € en 2017.

²⁵ Source : <https://www.gouvernement.fr/4eme-programme-d-investissements-d-avenir-20-milliards-d-euros-pour-l-innovation-dont-plus-de-la/> (Voir détail des secteurs portés en Annexe 1)

(2,55 Mds €) pour renforcer le rayonnement et le transfert de technologies des laboratoires de recherches publics vers les entreprises.

- Accompagnement des entreprises innovantes (1,95 Mds €) pour financer les projets de recherches et développement dans les start-up et PME.

Sur la totalité de l'enveloppe, 500 millions d'euros constituent un fond régionalisé, dont 38 millions dédiés à la région Centre-Val de Loire, sur lesquels des clusters pourraient s'allier avec des pôles de

compétitivités sur des concours d'innovations et des projets Recherche et Développements.

Le positionnement des clusters présents et du tissu économique régional offre des opportunités importantes de financements avec 10 stratégies d'accélération couvertes sur 20. En sus, un nombre important d'entreprises présentes en CVL pourraient s'investir sur des stratégies non couvertes par des clusters :

Clusters / Filières présentes	Hydrogène décarboné	Recyclage	Bio-source	Bio-thérapies	Santé numérique	Maladies infectieuses	Cyber-sécurité	Techno quantique	IA	Cloud
Aéro-centre										
Agreen Tech Valley										
AREA										
DREAM										
Champs du Possible										
Nékoé										
Novéco										
Pole-pharma										
Shop Expert Valley										

Clusters / Filières présentes	5G - Réseaux	Mobilités	Alimentation	Agriculture	Culture Création	Décarbonation	Enseignement numérique	Ville durable	Numérique vert	Energies
Aéro-centre										
Agreen Tech Valley										
AREA										
DREAM										
Champs du Possible										
Nékoé										
Novéco										
Pole-pharma										
Shop Expert Valley										

Cluster directement concerné
Activité connexe du cluster

Le **Plan France 2030** autour de dix filières d'excellence à mettre en place, à favoriser, ou à pérenniser²⁶. Via ses filières déjà présentes, ses ambitions sur certaines, et ses clusters, le Centre-Val de Loire semble pouvoir se positionner sur un nombre important des filières visées :

- 3 secteurs sont couverts directement par des clusters régionaux : l'avion bas carbone avec Aérocentre, l'alimentation avec Agreen Tech Valley, AREA, Champs du Possible ; et Polepharma pour les biomédicaments.

- Des activités cibles de France 2030 pourraient permettre un élargissement des champs de compétences de certains clusters telle que la décarbonation de l'industrie (objectif transversal) ; le spatial et les véhicules électriques et hybrides pour Aérocentre.
- Nékoé dans le cadre de ses compétences en économie servicielle pourrait favoriser des développements à identifier.

Clusters / Filières présentes	Réacteur nucléaire	Hydrogène vert	Décarbonation industrie	Véhicules électriques hybrides	Avion bas-carbone	Alimentation	Biomédicaments	Culture Création	Spatial	Fonds marins
Aérocentre										
Agreen Tech Valley										
AREA										
DREAM										
Champs du Possible										
Nékoé										
Novéco										
Polepharma										
Shop Expert Valley										
Cluster directement concerné										
Activité connexe du cluster										

b) Les appels à projets européens et fonds structurels

En lien essentiellement avec les FEDER²⁷ et du fait de son rôle d'autorité de gestion des fonds européens, la Région propose des appels à projets à destination des entreprises innovantes du territoire en qualité d'autorité de gestion. Le FEDER intervient principalement sur :

- La recherche, développement technologique et innovation ;
- La compétitivité des PME ;
- Le développement des technologies de l'information et de la communication ;

- La transition vers une économie bas carbone.

Sur la période 2014-2020, le FEDER a représenté une enveloppe financière de 8,4 milliards d'euros. Celle-ci a été relevée à 9,1 milliards d'euros pour la période 2021-2027²⁸.

Au niveau régional, le SRI-SI²⁹ constitue le document-phare pour appuyer ces projets et permettre la mobilisation de fonds. Les clusters peuvent se positionner sur des projets

²⁶ Voir détails des filières en Annexe 1

²⁷ Fonds Européens de Développement Régional

²⁸ Source : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER>

²⁹ Schéma Régional de l'Innovation – Spécialisation Intelligente

collaboratifs d'entreprises en lien avec l'innovation.

En sus, des financements européens peuvent être obtenus sur les domaines de l'innovation via le programme INTERREG NORD OUEST doté

2.2.2. Des aides « en nature »

En complément de financements directs, les structures de type clusters sont accompagnées par des organismes œuvrant pour le développement économique local et régional peuvent bénéficier d'aides dites « en nature » leur permettant d'assurer un certain nombre de leurs diverses missions.

- **La Mise à disposition d'agents via des conventions** pour une durée déterminée. Ce dispositif a été privilégié durant de nombreuses années par des CCI territoriales de la région pour permettre l'émergence de clusters via des clubs d'entreprises sectoriels (ex : *Novéco* par la CCI 37 ; *Shop Expert Valley* par la CCI 41). Néanmoins, depuis le milieu des années 2010, ce type d'aide est principalement apportée par les EPCI du fait des transferts de compétences économiques dans le cadre de la Loi NOTRe de 2015³¹. Pour exemple, *Agreen Tech Valley* a profité à ses débuts d'agents de la Technopole d'Orléans, financée par Orléans Métropole ; le *LORIAS* bénéficie aujourd'hui d'un agent de la Technopole d'Orléans.

De même, dans le cadre de la constitution de clusters, *Dév'Up* peut apporter une aide précieuse au démarrage (ex : *Healthcare Valley* durant un an).

En prolongement, sans mettre en place spécifiquement des agents à disposition, les services de développement économiques des collectivités territoriales concernées peuvent favoriser l'émergence de structures collaboratives d'entreprises via des animations ou des

de 310 M€. Ce programme diffère du FEDER car impose une démarche partenariale avec a minima trois acteurs issus de sept pays³⁰. Dans ce cadre, un taux de cofinancement de 60% est accordé.

recherches de partenariats (ex : animation par *Dév'Up d'Healthcare Loire Valley* durant un an ; aide à la structuration par un Pôle de compétitivité d'un poste Vélo financé par les Régions Bretagne, Pays de Loire et Centre-Val de Loire).

- **Le prêt ou la location à tarifs préférentiels de locaux** (bureaux et/ou salles de réunion) constituent une aide complémentaire, souvent utilisée en amorçage. De nombreux clusters sont ainsi localisés au sein d'offres immobilières publiques ou parapubliques (ex : le *Lab'O* à Orléans, *MAME* à Tours, *Maison des Entreprises* de Blois).
- **L'Aide à la participation de salons internationaux, nationaux ou régionaux** avec l'accompagnement de *Dév'Up* des entreprises adhérentes aux clusters via la création de stands régionaux notamment (ex : *Aérocentre* pour le Salon du Bourget, divers salons gastronomiques pour les adhérents à *@ du Centre*, pouvant eux-mêmes adhérer à l'*AREA CVL*).
- **L'action Interclustering**, menée en 2017-2019, qui souhaitait accompagner les clusters présents en région à améliorer échanger leurs bonnes pratiques, à diversifier leurs ressources financières, voire à mutualiser certains moyens techniques. Cette action était constituée d'une à deux réunions annuelles avec des thématiques spécifiques. Celle-ci a été stoppée suite à la crise COVID-19 et est poursuivie en partie dans le cadre des Universités des Développeurs auxquelles les clusters sont associés.

³⁰ Irlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, France et Suisse

³¹ Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

2.2.3. Des achats de prestations des collectivités aux clusters

Experts et têtes de réseaux dans leurs domaines respectifs, les clusters constituent des acteurs privilégiés pour mener des actions ciblées auprès des acteurs de leur filière en général, et de leurs adhérents en particulier. Pour cela, des clusters peuvent bénéficier de financements pour prestations. Pour exemple :

- *l'AREA CVL* mène des actions de valorisation de la marque *@ du Centre* auprès des acteurs du secteur agroalimentaire régional ;
- *Nekoé* anime des ateliers spécialisés auprès d'acteurs de filières économiques à enjeux identifiées par les acteurs publics locaux et régionaux.

3. LES DIFFICULTES RESSENTIES PAR LES CLUSTERS

Les auditions menées auprès de neuf clusters et trois pôles de compétitivité présents en région, soutenu ou non par le Conseil régional Centre-Val de Loire, permet de mettre à jour les difficultés ressenties par ces organisations.

Ces difficultés peuvent concerner plusieurs clusters, même si chacun d'entre eux ne peut être concerné que par une partie seulement de celles-ci. Ces obstacles sont d'ordres techniques, économiques et administratifs

A. DES DIRECTIONS TRES SOLLICITEES

Référentes dans leur domaine, les équipes de permanents des clusters sont régulièrement sollicités par les acteurs publics locaux pour apporter leur expertise.

Les clusters étant généralement composés d'effectifs très réduits, leurs Directeurs/Directrices doivent par conséquent répondre à de nombreuses sollicitations locales, voire nationales, afin de promouvoir

auprès des pouvoirs publics et privés leur organisation et leur(s) domaine(s) d'activité(s). En sus, la recherche de financements s'ajoute à ces activités chronophages. Ces temps de partages, enrichissant en termes de contacts et de croisements de compétences, n'en demeurent pas moins des temps non consacrés à l'émergence de projets directement pilotés par leur cluster.

B. UN MANQUE DE MOYENS POUR FAIRE ADHERER PLUS D'ENTREPRISES

Les équipes de permanents étant très sollicitées, leurs membres peuvent manquer de temps pour convaincre et faire adhérer de nouvelles entreprises à leur cluster.

Les plus grandes difficultés de recrutements d'adhérents semblent se focaliser sur les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) qui constituent pourtant une cible à privilégier, eu égard à leur attachement à leur territoire et à leurs capacités d'innovations et de

mobilisation en capital. En parallèle, ces entreprises semblent éprouver des difficultés à intégrer les conseils d'administration au sein des Pôles de compétitivité.

Ces difficultés d'adhésions paraissent moins importantes auprès des grandes entreprises qui disposent d'équipes et de moyens financiers adéquates, et auprès des start-ups car celles-ci ont des besoins de réseaux et de financements importants.

C. DES LOURDEURS ADMINISTRATIVES DANS LES DOSSIERS DE FINANCEMENTS

Le domaine de la recherche publique effectuée au sein de laboratoires de recherches universitaires ou de grandes écoles, et favorisé par les pôles de compétitivité, a connu ces dernières années une évolution dans le financement de ses travaux avec le fonctionnement par appels à projets. Ce système bénéfique pour les commanditaires publics (Europe, Etat, collectivités locales), car

gagne de réponse à leurs attentes, consomme un temps administratif important pour les répondants. Ce temps est estimé à 20% d'un chercheur par C-VaLo³².

Ces mêmes difficultés peuvent être ressenties par les clusters s'engageant dans des démarches d'actions subventionnées par des programmes européens (FEDER³³), voire nationaux (PIA³⁴) si des alliances diversifiées se

³² Dispositif public d'investissement en CVL pour la transformation des inventions des chercheurs académiques en innovation pour les entreprises.

³³ Fond Européen de Développement Régional

³⁴ Programme des Investissements d'Avenir

font jour. Ce temps administratif n'est ainsi pas consacré à des missions d'animation pour les équipes de clusters.

Les contrôles des fonds européens notamment ont pu faire l'objet de nombreuses critiques par les représentants de clusters lors des entretiens. Ces contrôles effectués par des cabinets indépendants peuvent s'avérer très chronophages du fait de présentations de

justificatifs pointilleux entraînant parfois des retenues de financements. En sus, certaines conditions de financements de dépenses peuvent être modifiées d'autorité en cours de programme, rendant incertains des remboursements de frais liés aux actions conduites.

D. DES TRESORERIES FRAGILES

Structures modestes, les clusters disposent de budgets de moins de 200 000 euros pour les moins structurés. Ainsi, les modèles économiques de ces organismes apparaissent extrêmement sensibles aux avances de trésorerie imposées par le mode de fonctionnement et de versement des subventions publiques et aides en lien avec des projets ciblés. Ont été cités notamment :

- Le rythme de versement de subvention du Conseil régional comprenant une partie en année n (60%) et une partie en année n+1 (de l'ordre de 40%, soit le solde de la subvention prévue si la totalité des actions prévues ont été réalisées) nécessite une avance de trésorerie majeure. Ces modalités devraient évoluer suite à la modification du règlement des aides

financières aux structures fin 2022 qui prévoit le versement de 30% à la signature de la convention, 30% après 6 mois d'exercice, puis 40% correspondant au solde de l'opération en n+1.

- De même pour les aides en lien avec le FEDER offrant une avance de 20% en début de démarche et un solde en fin d'action, soit jusqu'en année n+5, imposant une avance de trésorerie de quatre ans. Pour exemple, un cluster interrogé a signalé des coûts bancaires de 60 000 euros pour une aide FEDER de 2x250 000 euros. Par conséquent, de nombreux clusters s'étant entretenus avec le groupe de travail ont signalé leurs forts à priori quant à la mobilisation de ces fonds européens.

E. DES DUREES D'ENGAGEMENTS COURTS DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil régional Centre-Val de Loire accorde des subventions à une dizaine de clusters en région pour une somme d'environ 700 000 euros, auxquels il convient d'ajouter les pôles de compétitivité.

Ces subventions sont accordées et négociées chaque année avec chacun des clusters. Cette annualité n'offre qu'une visibilité réduite aux équipes des clusters, ayant pour conséquence une précarité des actions portées.

F. UNE REPONSE AUX ENJEUX DE TRANSITIONS ET UNE NOUVELLE DEMANDE DES ADHERENTS SUR LES THEMATIQUES DE RESSOURCES HUMAINES

Des demandes émergent sur les enjeux des grandes transitions de la Société sur lesquelles les clusters seront impactés dans leurs activités. Ces enjeux concernent les

problématiques environnementales (eau, CO2, économie circulaire), les évolutions vers le respect de la Nature, la frugalité des matières

premières, et les dynamiques numériques et robotiques.

Les difficultés de recrutement présentes au sein de nombreux secteurs d'activités et sur des profils de qualifications de tous ordres incitent les adhérents des clusters à positionner leurs réflexions sur ces problématiques de ressources humaines.

Cependant, historiquement, les clusters se sont constitués essentiellement sur des enjeux d'innovations et/ou de commercialisations. Ce

manque d'antériorité de ces organismes sur des sujets RH et d'attractivité des métiers implique un besoin de mise à niveau des équipes sur des sujets connexes à leurs préoccupations primaires. Les adhérents issus des entreprises du tissu apparaissent comme des relais prioritaires pour engager des actions sur la formation et l'apprentissage corrélées aux besoins en compétences présents et futurs. Cependant, les clusters réalisent des actions en ce sens avec des partenaires tiers (Pôle Emploi, Région,...).

PARTIE II – CLES DE REUSSITE POUR LES CLUSTERS DE LA REGION

TROIS PRECONISATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT DES CLUSTERS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Le diagnostic permet de mettre en avant six freins et/ou handicaps pour un développement plus important des clusters sur leurs territoires en Centre-Val de Loire. Afin de répondre à ces freins, le CESER propose et identifie trois grandes préconisations pour favoriser le développement des clusters en répondant aux trois questions suivantes :

- **Comment aider à l'impulsion de nouveaux clusters ou de nouvelles organisations de filières ?**
- **Comment pérenniser et développer les structures clusters ?**
- **Comment favoriser un apport des clusters pour les entreprises et les territoires en « Développement + » ?**

Numéros	Préconisations
1	Promouvoir, détecter et amorcer les dynamiques collaboratives d'entreprises
2	Accompagner les clusters sur le moyen terme pour les solidifier
3	Offrir un panel d'outils aux clusters pour soutenir le développement des entreprises, l'emploi et la réindustrialisation durable et d'avenir

Contexte

La mise en place d'une structure collaborative d'entreprises de type cluster est souvent basée sur l'intuition et la volonté d'une femme ou d'un homme, leader et visionnaire au sein de son secteur d'activité³⁵. De l'intuition à la réalisation, des étapes successives de réflexion et de persuasion des acteurs devant être partie prenante de la structure doivent être réalisées. Ces phases chronophages et requérant l'apport de compétences spécifiques imposent des aides à l'amorçage d'ordres multiples.

La définition et la/les vocation(s) d'un cluster sont souvent méconnues des milieux entrepreneuriaux locaux. Il convient d'acculturer les chefs d'entreprises et leurs cadres-collaborateurs de l'intérêt qu'ils peuvent en retirer à titre professionnel (échanges de bonnes pratiques, constitution de réseaux clients/fournisseurs,...) et de la valeur ajoutée induite sur leur territoire vécu en tant que citoyen (développement économique, amélioration de la formation locale, transitions N2E³⁶,...).

Ces dernières années, les nouveaux clusters se sont essentiellement développés dans les deux métropoles de la région³⁷, laissant à penser que ces mouvements seraient plus difficiles à mettre en œuvre dans des territoires intermédiaires ou ruraux. Pourtant, favorisées par les chambres consulaires, ces dynamiques collaboratives existaient sur tous les territoires auparavant.

Propositions

La création d'un « Salon régional des Clusters et Pôles de compétitivité » permettrait d'informer sur le rôle et les objectifs que peut porter un cluster par la mise en avant des démarches déjà existantes en Centre-Val de Loire.

Afin de cadrer l'objet d'un projet de cluster, **un dossier et une procédure adaptés et uniformisés devraient être proposés par Dév'Up** en sa qualité d'outil de la politique économique régionale. Cette concrétisation de l'argumentaire écrit devrait reposer sur des premières orientations d'ordres statistiques (nombres d'entreprises et d'emplois potentiellement concernés sur un territoire donné, voire sur la région, part de la Valeur Ajoutée régionale, place de la filière locale par rapport aux niveaux national, européen et mondial,...), stratégiques (dynamique actuelle, place des transitions N2E, prospective,...) et financières.

La mise en place d'un Comité d'experts dédié devrait être portée par Dév'Up ou le Conseil régional. Celui-ci serait sollicité à chaque étape de la constitution et d'amorçage pour évaluation. Ce conseil pourrait être composé notamment de la DREETS, de Dév'Up, du Conseil régional et des consulaires.

Suite à une première étape de validation politique et scientifique, **des réunions de concertation promouvant la démarche auprès des entreprises et des acteurs potentiellement parties prenantes** (consulaires, organisations professionnelles, instituts de formation et de recherche, EPCI) **devraient être menées conjointement par la/les structure(s) porteuse(s) du projet et un agent mis à disposition par Dév'Up, une EPCI ou une chambre consulaire ou inter-consulaire.** L'affichage de ce portage par un acteur public, sur une durée d'un à deux ans, permettrait de réduire la méfiance des entreprises collaboratrices souhaitées.

Afin d'apporter une souplesse maximale en début de démarche collective, le choix des porteurs de projet doit préférentiellement s'orienter sur le statut d'*Association Loi 1901*.

Réponse aux freins

- B. Un manque de moyens pour faire adhérer plus d'entreprises
- C. Des lourdeurs administratives dans les dossiers de financements
- D. Des trésoreries fragiles
- E. Des durées d'engagement courts du Conseil régional

Acteurs à mobiliser

- ✓ Etat
- ✓ Conseil régional
- ✓ EPCI
- ✓ Consulaires
- ✓ Dév'Up
- ✓ Entreprises
- ✓ Orga. Pro.

Type de dépense

- ✓ Fonctionnement
- ✓ Investissement

³⁵ Voir des exemples de filières émergentes en région en partie 2.1.5.

³⁶ Numérique, Énergétique et Ecologique

³⁷ Par exemple, Pixel Players, AgreenTech Valley, Healthcare Loire Valley

Contexte

Les clusters présents en région sont pour l'essentiel des petites structures associatives, avec un à trois permanents constituant les équipes techniques. Cet état constitue certes un atout en matière d'agilité organisationnelle, mais aussi et d'abord une difficulté en termes de pérennité en matières financière (difficultés de trésorerie) et de ressources humaines (précarité et turn-over des salariés).

Les partenariats réalisés sous formes de subventions avec les collectivités territoriales (Conseil régional et certaines EPCI) sont généralement reconduits annuellement et requièrent des formalités et justifications administratives différentes, sources de consommation de temps pour les permanents des clusters, notamment les directions. Ce temps consacré à l'administratif n'est ensuite pas mobilisé pour des actions de prospections de nouveaux adhérents ou de poursuite d'actions cibles du cluster.

Propositions

Le conventionnement tri-annuel de la Région avec les clusters devrait être mis en place afin de stabiliser les équipes, garantir la pérennité des projets portés et diminuer le temps administratif des équipes consacré à cet acte. **Le versement des subventions pourrait être plus important en année n (75 %)** et ne concerner que l'équivalent d'un trimestre en n+1 pour offrir plus de souplesse aux trésoreries des clusters. Ce conventionnement comprendrait un financement sode pour assumer partiellement les frais de fonctionnement, et une partie liée à des projets portés par les clusters. Ces projets devraient prioritairement concerner des démarches de décarbonation, d'économie circulaire et de RSE³⁸.

Le Conseil régional appliquant son soutien via le régime des « Aides aux pôles d'innovation » devrait maintenir cette politique.

Pour faciliter la résolution du turn-over important des permanents dans certaines de ces structures collaboratives, trois actions complémentaires seraient à mener :

- **Une sollicitation des structures de recrutement pour l'emploi** (APEC, APECITA, Pôle Emploi,...) **par les directions ou les présidences pour attirer les talents des autres régions.**
- **Via Dév'Up, une sensibilisation et promotion des offres disponibles auprès des agents des collectivités locales ou de l'Etat en région œuvrant dans le développement économique doit être engagé.** Les clusters pourraient ainsi profiter des réseaux constitués de ces agents ; les agents concernés bénéficieraient d'une expérience de direction valorisable à leur retour potentiel dans la Fonction publique.
- **Une réflexion poussée avec les clusters pour mutualiser des fonctions supports** (communication et Conseil scientifique notamment) à l'image de l'Interclustering en Centre-Val de Loire³⁹.

Le « Salon régional Clusters et Pôles de Compétitivité⁴⁰ » devrait être vecteur de promotion et d'adhésions des entreprises à ces organismes. Cet événement pourrait se tenir tous les trois ans (en lien avec les conventions tri-annuelles signées avec le Conseil régional). Ainsi, cet événement serait l'opportunité pour les clusters de présenter leurs actions menées lors des trois années précédentes, et de communiquer sur celles à venir durant les trois années suivantes.

Au niveau de l'Etat et au titre d'une politique d'innovation et de réindustrialisation, la mise en place d'un crédit d'impôt sur une partie du montant des adhésions devrait être proposé aux entreprises.

Après un début d'action sous statut associatif, il doit être recommandé aux clusters de modifier leur statut pour devenir des Coopératives de services donnant un poids identique à tous les associés. Cette forme juridique favorise le consensus dans la prise de décisions.

Acteurs à mobiliser

- ✓ Etat
- ✓ Conseil régional
- ✓ EPCI
- ✓ Consulaires
- ✓ Dév'Up
- ✓ Entreprises
- ✓ Orga. Pro.

Type de dépense

- ✓ Fonctionnement
- ✓ Investissement

³⁸ Responsabilité Sociétale des Entreprises

³⁹ Action menée par Dév'Up de 2017 à 2019.

⁴⁰ Voir Préco 1

Réponse aux freins

- A. Des directions très sollicitées
- B. Un manque de moyens pour faire adhérer plus d'entreprises
- C. Des lourdeurs administratives dans les dossiers de financements
- D. Des trésoreries fragiles
- E. Des durées d'engagement courts du Conseil régional

OFFRIR UN PANEL D'OUTILS AUX CLUSTERS POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, L'EMPLOI ET LA REINDUSTRIALISATION DURABLE ET D'AVENIR

Contexte

L'innovation constitue un levier majeur pour dynamiser les entreprises, les créations d'emplois et à terme, réindustrialiser durablement la région et la France. Les clusters constituent des structures participantes aux évolutions organisationnelles et créatives des entreprises et de leurs collaborateurs grâce aux échanges croisés entre acteurs qu'ils provoquent, et à leurs connaissances fines et aigües des enjeux filières.

La faiblesse des trésoreries des clusters rend extrêmement difficile, voire impossible, la mobilisation de fonds à l'innovation nationaux et européens⁴¹ pour ces structures. Ils sont ainsi souvent de simples relais d'informations vers leurs adhérents.

Une demande croissante des adhérents aux structures collaboratives sur la formation et l'attractivité des métiers est observée par les équipes des clusters. Ces derniers, non spécialistes de ces questions, doivent pouvoir monter en compétences en ce domaine.

Propositions

Afin de favoriser les projets collaboratifs d'innovation supportés partiellement par les clusters en qualité d'ensemblier, **la structuration d'une cellule porteuse des fonds européens et nationaux dédiés à l'innovation devrait être menée. Cette cellule pourrait être constituée par un service dédié mutualisé entre les trois chambres consulaires, auquel pourrait participer la BPI⁴².** Elle permettrait d'assurer les avances de trésorerie et une ingénierie d'appel à projets mutualisé pour les clusters, en plus des projets portés en propre par les consulaires. Le Comité d'expert⁴³ à créer permettrait de garantir la pertinence des projets portés auprès des financeurs nationaux et européens.

La réactivation d'un Interclustering à fréquence régulière (semestriel) et le « Salon régional Clusters et Pôles de Compétitivité » solidifieraient les liens entre les directions et équipes des clusters et des Pôles de compétitivité dans le but de transversaliser les thématiques et les projets portés par ces différentes structures.

Afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets dans les entreprises, **la promotion du dispositif ARDAN CVL⁴⁴ est à engager auprès des clusters et Pôles de compétitivité.**

La création d'observatoires-filières au sein des clusters pour détecter les besoins en compétences émergentes est une option à envisager pour participer à l'attractivité des métiers au sein de filières niches (si la filière ne bénéficie pas déjà d'observation). D'autre part, afin de répondre aux besoins en compétences et de métiers en tension, il peut être opportun de créer à l'initiative de clusters des CFA spécialisés, ainsi que des groupements d'employeurs pouvant amener à des mutualisations ou des compétences partagées, et de GEIQ⁴⁵ capables d'insérer durablement des jeunes dans ces métiers. Des participations à des formations en écoles d'ingénieurs pourraient accroître la visibilité des filières.

Réalisée par *Dév'Up*, **la politique de soutien des clusters régionaux à des salons régionaux, nationaux et internationaux devrait être pérennisée** afin de mutualiser les moyens de promotion et de prospection des entreprises régionales. **Cette politique conforterait Dév'Up sur sa mission d'agence d'attractivité économique exogène d'investissements directs nationaux et étrangers, en s'appuyant sur les filières d'excellences structurées autour des clusters et Pôles de compétitivité. Cette mission permettrait d'accentuer la réindustrialisation régionale** autour de ces filières sur les territoires des clusters. L'objectif prioritaire devrait être axé sur l'amélioration des cycles productifs en termes d'enjeux environnementaux (eau, émissions de GES, économie circulaire), de nouveaux enjeux (respect de la Nature, frugalité de l'usage des matières premières), ou d'évolutions numériques et robotiques.

Acteurs à mobiliser

- ✓ Etat
- ✓ Conseil régional
- ✓ EPCI
- ✓ Consulaires
- ✓ Dév'Up
- ✓ Entreprises
- ✓ Orga. Pro.

Type de dépense

- ✓ Fonctionnement
- ✓ Investissement

⁴¹ Ex : FEDER, INTERREG, France 2030, PIA (Programme d'Investissement d'Avenir)

⁴² Banque Publique d'Investissement

⁴³ Voir Précó 1

⁴⁴ Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles en Centre-Val de Loire

⁴⁵ Groupement d'Employeurs par l'Insertion et la Qualification

Cette action de salons pourrait être élargie à des évènements plus locaux spécialisés en Centre-Val de Loire, notamment pour promouvoir les métiers des filières clustérisées.

Réponse aux freins

- C. Des lourdeurs administratives dans les dossiers de financements
- D. Des trésoreries fragiles
- F. Une nouvelle demande des adhérents sur les thématiques de ressources humaines

COMPOSITION DU GROUPE CLUSTERS 3EME COMMISSION

Président de la 3^{ème} Commission

M. Antonio LORENZO

Rapporteur : Patrick UGARTE

Membres du groupe

M. Noël ADAM

Mme Géraldine FERTEUX

M. Jean-Marie GADOIS

M. Alain GUILMAIN

M. Pierre-Yves HUMBERT

M. Hubert JOUOT

Mme Paulette PICARD

M. Julien REY

M. Jean-François RICHARD

Membres de la 3^{ème} Commission

M. Yves BAIJOT

Mme Carole BARREAU

M. Roland BARTHE

Mme Kenza BELLIARD

Mme Nathalie DUMAIS

M. Thierry LEGRAND

M. Pascal LONGEIN

Mme Anaïs RUBAUD

M. Alain ROBERT

Mme Séverine VAN HASSELAAR

Chargé de mission : Vincent SANTOUL

REMERCIEMENTS ET AUDITIONS

Les membres du Groupe Clusters remercient les personnes ci-dessous ayant répondu à leurs sollicitations d'auditions.

Aérocentre, Christine DENIS, *Directrice*

Agreen Tech Valley, Muriel DOUCET, *Directrice* / Marie-Joseph LAMBERT, *Vice-Président*

APEC CVL, Cyrille LONGUEPEE, *Déléguée régionale*

ARDAN Centre, Dominique GESTIN, *Délégué régional*

AREA CVL, Philippe VILLEVALOIS, *Directeur Général*

CCIR CVL, Jacques MARTINET, *Président*

Cosmetic Valley, Christophe MASSON, *Directeur Général*

C-VALO, Jacky CHARTIER, *Directeur des transferts*

Conseil régional CVL, Anne-Gaëlle DELBOY, Béatrice PASQUET, *Chargées de mission Direction Economie*

Dév'Up, Stephane AUFRERE, *Responsable Pôle Attractivité et Animation*

Digital Loire Valley, Guillaume VANNESTE, *Directeur*

DREETS CVL, Didier MOREAU, *Chef de projet Innovation et numérique*

FOOD Val de Loire, Olivier PEYRAT, *Responsable de pôle – CCI 41* / Maxime CHAMBLET, *Conseiller spécialisé Innovation filières – Chambre d'Agriculture 41*

France Clusters, Xavier ROY, *Directeur Général*

DREAM, Hervé GABORIAU, *Directeur Général*

Nékoé, Isabelle JEANNEAU, *Déléguée*

Novéco, Cyrille JEANNEAU, *Directeur*

Polepharma, Fabien RIOLET, *Directeur Général*

S2E2, Annick JULIA, *Directrice Générale*

Shop Expert Valley, Karine BARBIER, *Directrice*

Université d'Orléans, Jean-Marc BAUCHIRE, *Vice-Président délégué » Valorisation »*

Université de Tours, Selma JOSSO, *Vice-Présidente en charge des partenariats avec la société civile et le monde économique*

BIBLIOGRAPHIE

Etudes nationales

CESER Bretagne, 03/2021, *Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne*

DGE, 08/2022, *Pôles de compétitivité : Phase V (2023-2026) – Cahier des charges de l'appel à candidatures pour la labélisation des pôles de compétitivité*, MEFSIN

France Clusters, 2021, *Le cluster d'entreprises en France – Etude qualitative*

France Clusters, 2021, *28 solutions innovantes propulsées par des clusters d'entreprises, pôles de compétitivité, territoires d'industrie*, PPT

Gouvernement, 27/03/2023, *Annonce de la Phase V des Pôles de compétitivité*, Dossier de presse

Grandclement A., 12/2020, *Les pôles de compétitivité : d'une géographie de l'innovation à une géographie de la production*, www.geoconfluences.ens-lyon.fr

Mariotti A., Molinari P., 2006, « *Quand l'Italie délimite les systèmes locaux du travail et légifère sur les districts* », Revue géographique des pays méditerranéens, n°106

Sites Internet

CCI CVL, www.centre.cci.fr

CGET, www.cget.gouv.fr

Chambres d'Agriculture CVL, www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr

Conseil Régional CVL – Développement des entreprises, www.regioncentre-valde Loire.fr

CRT CVL, www.tourisme-pro-centrevalde Loire.fr

CRMA CVL, www.crma-centre.fr

Dév'Up, www.devup-centrevalde Loire.fr

DGE (Direction Générale des Entreprises – Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique), www.entreprises.gouv.fr

DREETS CVL, www.centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr

France Clusters, www.franceclusters.fr

INSEE, www.insee.fr

Sites Internet des clusters et pôles de compétitivité présents en région Centre-Val de Loire

ANNEXE : SECTEURS STRATEGIQUES CIBLES PAR FRANCE 2030 ET LE PIA 4

Les secteurs privilégiés pour bénéficier des subventions du Plan France 2030⁴⁶ :

- a) Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets
- b) Devenir le leader de l'hydrogène vert
- c) Décarboner notre industrie
- d) Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides
- e) Produire le premier avion bas-carbone
- f) Investir dans une alimentation saine, durable et traçable
- g) Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain
- h) Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs
- i) Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale
- j) Investir dans le champ des fonds marins

Les secteurs privilégiés pour bénéficier des subventions du PIA 4 via des « stratégies d'accélération »⁴⁷ :

- a) Hydrogène décarboné,
- b) Recyclages et réincorporation de matériaux recyclés,
- c) Produits biosourcés, carburants durables,
- d) Biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes
- e) Santé numérique,
- f) Maladies infectieuses, menaces nucléaires radiologiques, biologiques et chimiques,
- g) Cybersécurité,
- h) Technologies quantiques,
- i) Intelligence artificielle,
- j) Cloud,
- k) 5G et futures technologies de réseaux de télécommunications
- l) Digitalisation et décarbonation des mobilités
- m) Alimentation durable et favorable à la santé,
- n) Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique,
- o) Industries culturelles et créatives françaises,
- p) Décarbonation de l'industrie,
- q) Enseignement et numérique,
- r) Ville durable et bâtiments innovants
- s) Verdissement du numérique (en cours d'élaboration)
- t) Technologies avancées pour les systèmes énergétiques (en cours d'élaboration)

⁴⁶ Les filières identifiées dans le tableau ci-dessous sont issues de <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/france-2030-faire-emerger-futurs-champions-dans-filieres-d-excellence>

⁴⁷ Source : entretien DREETS CVL et <https://www.gouvernement.fr/strategies-d-acceleration-pour-l-innovation>

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport d'autosaisine sur « Clusters de demain »

Intervention de Madame Martine RICO

Au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), Monsieur le rapporteur, chère(s) collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Le rapport démontre que les clusters sont possibles, qu'ils offrent aux territoires du potentiel en terme de développement, il explique et présente le principe mais tout tourne autour de l'entreprise et des moyens. Certes, la dimension économique est essentielle mais ô combien la dimension humaine est indispensable ! C'est même souvent le cœur et le point de départ or le rapport n'en développe pas trop les bienfaits et la nécessité.

La démonstration est faite et prouvée, que l'Humain a toute sa place dans l'imagination, la construction du projet, l'implantation et le dynamisme du cluster reposent pour beaucoup sur l'Humain. Le premier ou la première qui en a l'idée, qui connaît des rouages, dispose d'un réseau ou sait comment le constituer, déborde de dynamisme pour convaincre et fédérer, c'est le maillon indispensable à la réussite. Le risque est d'ailleurs le départ du leader, l'initiateur-trice et de voir décliner le dynamisme. Comment faire en sorte de pérenniser ? Faire que les autres membres s'approprient l'ambition du projet pour y investir de leur vie personnelle.

Il faut des lieux, des moments pour que les humains éprouvent l'envie de se retrouver. Donner les moyens à la rencontre et en provoquer les moments opportuns sont tout aussi indispensables que les finances.

D'ailleurs, notre groupe se questionne sur les financements qui pourraient être "doublons". Nous pensons qu'il existe un risque potentiel de surfinancement régionaux. Il nous paraît essentiel que le projet de vouloir développer l'entreprise locale n'aboutisse pas à un empilement de financements régionaux sans évaluation. Les clusters doivent faire l'objet d'une évaluation.

Notre groupe tient à mettre en avant la candidature de Bourges pour être capitale européenne de la culture dont le projet, l'idée sont portés par des coopérations humaines. L'élan de quelques uns-es s'est communiqué à d'autres de manière large et le projet est parti franchissant déjà une étape réussie. C'est un beau projet qui, quelle que soit la fin, aura permis des interactions entre personnes, associations, entreprises, groupes qui ne se seraient sans doute pas rencontrés sans cette ambition qui se partage de plus en plus pour aboutir. C'est un projet qui relève de l'Humain.

SEANCE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport d'autosaisine « Clusters de demain »

Intervention de Monsieur Gérard BOBIER

Au nom du groupe Artisanat

Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Le Groupe Artisanat, à l'instar des membres de la 3ème Commission du CESER dont elle salue la qualité du rapport, souhaite soutenir et s'inscrire dans cette démarche active de dynamisation de nos territoires, en accompagnant les structures déjà existantes et en participant à la création de nouveaux clusters au sein de notre région Centre-Val de Loire.

L'intérêt pour ces nouvelles structures innovantes, créatives et essentielles aux enjeux de demain, n'est plus à démontrer. Le groupe Artisanat rappelle, par ailleurs, que les entreprises issues de ses différents secteurs d'activités, ont déjà mis en œuvre ce type de mutualisations économiques et sectorielles, au travers de regroupement de petites structures. Ces « montages » se sont montrés utiles, par exemple, pour organiser une force concurrentielle et agile visant à répondre efficacement aux plus grands nombres de projets sur l'ensemble de son territoire.

Toutefois, en référence aux trois grands axes de travail proposés dans le cadre ce projet, il nous paraît essentiel que les entreprises de l'artisanat puissent réellement trouver leur place dans le développement de ces nouvelles structures et dans leur financement. Elles seront donc vigilantes à pouvoir accéder elles-aussi à de nouveaux marchés, à ce que les innovations leur soient accessibles et à ce que les propositions d'amélioration de la gestion des ressources humaines leur soient adaptées.

La pérennisation et l'adaptabilité des structures existantes, avant d'initier la création de nouveaux clusters, sera aussi l'une de nos préconisations et les attentes quant à l'intervention de DEV'UP dans le processus devront être précisées.

Enfin, dans le cadre d'autres travaux en cours présentés lors de cette plénière, le groupe Artisanat fait remarquer deux points :

- D'une part, la pertinence à faire converger le projet des « clusters », ou nouveaux lieux d'incubation territoriaux, à celui mené dans le cadre de l'étude sur les besoins en « compétences émergentes » en Région Centre-Val de Loire. La thématique des « compétences émergentes » pouvant être un des premiers axes de travail de ces futurs incubateurs ; cela afin de répondre à un certain nombre de nos problématiques liées à l'emploi et à la qualification des personnes...
- Et d'autre part, à la nécessité de faire remonter les besoins de toutes les entreprises, au plus vite et sans lourdeur administrative, en s'appuyant sur les diagnostics et les préconisations mis en œuvre dans le cadre du nouveau « Contrat de plan de régionalisation de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2022-2027 (CPRDFOP).

Dès lors, l'ensemble des conditions favorables à la réussite de ces projets de clusters seront réunies !

Je vous remercie de votre attention.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis sur le rapport d'autosaisine sur « Clusters de demain »

Intervention de Monsieur Jean Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, chers collègues.

Le rapport « Clusters de demain – Une chance pour l'avenir de nos territoires en Région Centre Val de Loire », présente pour la CFDT l'avantage de créer des collectifs d'entreprises permettant certainement d'accélérer la démarche de réindustrialisation voulue par l'Etat et soutenue par le Président de la Région Centre Val de Loire.

Toutefois la CFDT souhaite soulever plusieurs points de vigilance :

- 1 – quelle attractivité représente ce modèle économique par rapport aux besoins du territoire ?
 - 2 – le côté hétérogène des Clusters devra attirer l'attention de l'exécutif du Conseil Régional lors de l'examen des demandes de financement de ces projets ;
 - 3 – N'y a-t-il pas lieu de rechercher à mieux articuler les Clusters avec les Pôles de compétitivité soutenus par l'Etat et la Région et qui offrent les aspects très positifs de leurs liens avec des laboratoires de recherche et les universités ;
 - 4 – En quoi les Clusters servent-ils l'innovation organisationnelle des territoires ?
 - 5 – Si l'agilité revendiquée des Clusters est avérée, n'est-elle pas un des facteurs des fragilités soulevées dans le rapport ?
 - 6 – Les Clusters peuvent être une forme d'organisation intéressante si elle est accélératrice des pôles de transfert de technologie et d'innovation ;
 - 7 – la cartographie des pôles de compétitivité et des Clusters dans la Région Centre Val de Loire démontre qu'il n'existe qu'un Cluster dans les deux départements qui forment le sud du territoire régional, et aucun pôle de compétitivité. Or, ces territoires ont connu un tissu industriel important et nécessiteraient que les efforts y soient portés. C'est en particulier en direction des ETI (Entreprises de Tailles Intermédiaires) qui sont présentes dans ces territoires du sud régional que doivent être portés les efforts.
- Afin d'apporter un soutien plus efficient la CFDT propose que ces projets de Clusters fassent l'objet de convention triennale.

La CFDT est prête à apporter son soutien à la création de nouveaux Clusters en plus des 13 actuellement présents en Région Centre Val de Loire avec la condition d'un retour sur les besoins en compétences émergentes.

Dès lors que des aides publiques sont apportées à des projets, la CFDT souhaite que soit mis en place dès le début des projets de création des Clusters, une démarche d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre, avec des indicateurs identifiés.

La CFDT votera favorablement pour ce rapport.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 avril 2023

Avis du CESER relatif à :
Rapport sur les clusters

Intervention de Monsieur/Madame : Alain GUILMAIN

Au nom du groupe : CGT

Monsieur le Président du CESER
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es

Le rapport qui nous est présenté sur les clusters s'intitule « une chance pour l'avenir dans nos territoires en région Centre-Val de Loire » en présentant ceux-ci comme une solution merveilleuse pour le développement économique de notre région.

En fait ces groupements d'entreprises s'inscrivent dans une logique de compétitivité accrue, de mise en concurrence exacerbée des salarié-es, avec l'objectif d'absorber, de faire mourir les concurrents, dans le cadre de la conquête de nouveaux marchés, même si ces concurrents se trouvent dans notre propre région.

Cette logique trouve son illustration parfaite dans la note de présentation du 24 novembre 2022 adressée au président Éric CHEVEE où il est indiqué, je cite, « ces structures sont un moyen pour leurs adhérents afin de chasser en meute à l'export. »

On est loin d'une coopération et d'entraide entre les entreprises d'un même territoire pour les développer ou développer les circuits courts par exemple.

Dans le même temps, ces clusters sont également l'opportunité d'ouvrir de nouveaux robinets d'aides publiques.

En effet, comme l'indique le rapport, les clusters peuvent bénéficier de nouvelles subventions du Conseil Régional dans le cadre du régime relatif à la recherche, au développement et à l'innovation, (RDI) sur des dépenses liées aux frais de fonctionnement de personnel et administratif qui peuvent s'élever à 50 % des budgets de fonctionnement de ces structures.

Ils peuvent également faire appel au FEDER ou à des fonds nationaux dans le cadre d'appel à projet d'innovation.

Ils peuvent également bénéficier d'aides financières ou matérielles des collectivités locales, de DEVUP et autres.

Cette manne financière permet notamment aux groupes de financer la recherche et développement par les fonds publics à la place des entreprises pour développer des productions qui régulièrement partent se faire fabriquer dans les pays dits low cost.

La CGT considère qu'il n'est pas utile de créer de nouvelles structures, financées à grands renforts d'aides publiques pour des intérêts privés, qui ne serviront qu'à faire grossir les dividendes de quelques actionnaires, alors qu'il existe déjà des structures publiques fiables d'aide au développement économique. DEVUP et la BPI sont déjà deux outils existants dont c'est le rôle et sur lesquels il faut s'appuyer pleinement et non pas créer de nouvelles structures, pompes à fric public pour les entreprises.

Sauf à considérer que le seul modèle de développement économique passe par la concurrence et dans une économie mondialisée qui ne se préoccupe que de la compétitivité des entreprises et des activités d'export au détriment des besoins des populations !

Pour la CGT, l'argent public ne doit pas servir les intérêts de quelques-unes, mais aider à la création ou à la transformation d'autres dont les objectifs sont de développer le territoire et de préserver l'emploi voire le développer en diversifiant leurs activités.

Je vous remercie de votre écoute.

Nous voterons contre ce rapport.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport d'autosaisine sur « Clusters de demain »

Intervention de Monsieur : Jean-François RICHARD

Au nom du groupe : G.E.I

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), Monsieur le rapporteur, chère(s) collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter les observations du groupe des entreprises et indépendants relatives au rapport d'auto-saisine de la 3^{ème} commission sur les clusters de demain dans notre Région.

Le GEI a pris connaissance avec le plus grand intérêt des travaux de la commission sur les clusters en Région Centre-Val de Loire présentés par le Vice-président Ugarte son rapporteur, et salue le sérieux de ce travail entrepris depuis 2021 par une fraction de la 3^{ème} commission.

Ce rapport nous détaille les origines des clusters, à l'instar de ce qu'avaient fait les industriels du cuir, de la chaussure et du textile de l'Italie du Nord, et dresse un tableau de l'inventaire exhaustif des clusters existant en région Centre-Val de Loire. Les clusters français sont nés du mirage italien avec un tissu industriel bien différent.

Le rapport dans sa première partie nous décrit la situation des clusters, leurs valeurs, leurs atouts y sont soulignés, ainsi que leurs faiblesses. Le volet financier est également abordé avec les aides dont les clusters peuvent bénéficier, aides directes des collectivités territoriales (RDI) les fonds FEDER inemployés car trop complexes à obtenir ou les programmes portés par l'Etat (Programmes d'Investissements d'avenir PIA 4) et le Plan France 2030.

La seconde partie du rapport, après avoir identifié six freins au développement nous soumet les trois préconisations de la commission qui selon elle, permettraient le développement des clusters en Centre-Val de Loire.

Un septième frein a été omis, celui de la transposition par la France de la législation européenne anti concurrentielle dans notre droit interne et la tendance constante de l'Administration à faire preuve d'un zèle coupable qui donne naissance à une réglementation souvent plus exigeante.

Cette omission en a entraîné une autre, celle de l'étude sur la coopération, barbarisme né de la fusion entre la compétition et la coopération qui aurait pu nous dire si cet outil dont se servent les clusters pourrait être la réponse aux dispositions contraignantes du droit de la concurrence.

Nous approuvons pleinement les préconisations du rapport.

Le groupe votera en faveur de l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport d'autosaisine sur « Clusters de demain »

Intervention de Monsieur Jean-Paul COMBEMOREL

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

Je veux en premier lieu souligner l'intérêt de ce rapport, dressant une carte très complète des « clusters » et des « pôles de compétitivité » de notre région.

J'en approuve les trois préconisations Monsieur.

Mon intervention porte sur un des secteurs mis en lumière dans ce rapport : celui des pôles de compétitivité et clusters consacrés à l'eau, enjeu dont l'importance s'impose chaque jour un peu plus.

En effet, il y a 15 jours, l'Etat a enfin officialisé le lancement de la Phase V des pôles de compétitivité, couvrant la période 2023-2026. Tous les pôles voient ainsi leur labellisation reconduite (avec les financements d'Etat associés) sauf ... le pôle de compétitivité France Water Team, pôle fédérant depuis 4 ans les trois clusters régionaux consacrés aux enjeux de l'eau : le Pôle Aqua-Valley en Occitanie (Montpellier), le Pôle Dream en Centre-Val de Loire (Orléans) et le Pôle Hydréos en Grand Est (Nancy).

Alors que les pouvoirs publics reconnaissent que l'action de chacun de ces trois clusters est au niveau attendu et comparable à celle des autres domaines, on peut penser que cette non-reconduction sanctionne la difficulté à faire vivre cette « fédération », modèle de gouvernance unique et original dans le décor national des pôles de compétitivité.

Cette décision est accompagnée d'une demande de la Première Ministre, donnant aux trois entités et à France Water Team jusqu'à fin septembre pour formuler une nouvelle proposition de « gouvernance simplifiée ».

A ce stade, le « résultat des courses » est donc sans appel : plus aucun pôle de compétitivité portant l'innovation dédié à l'eau n'est labellisé en France, dans ce domaine pourtant majeur pour faire de l'innovation un des instruments indispensables pour trouver les solutions face au réchauffement climatique. Deux semaines après le sommet des Nations-Unies à New-York consacré à l'eau, et quelques jours après la présentation par le gouvernement du « Plan eau » ... comprenne qui pourra !

Nous pouvons penser que la capacité des trois régions concernées à coopérer pour bâtir une nouvelle proposition de gouvernance sera déterminante pour faire poids face à la volonté de l'Etat d'imposer un modèle de gouvernance plus centralisé.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif au rapport d'autosaisine « Clusters de demain »

Intervention de Madame : Jessica GOUINEAU

Au nom du groupe : UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Rapporteur, cher.es collègues,

Difficiles missions que celles confiées implicitement aux pôles de compétitivités ! Puisqu'il ne s'agit rien de moins que de palier des défaillances et des paradoxes structurels de notre fonctionnement économique, faisant se rencontrer le monde de la recherche académique et de l'entreprise, introduire une logique d'échange et de coopération plus équilibrée entre grandes entreprises et PME, valoriser un ancrage territorial à l'heure du village planétaire, etc.

Deux questions sont posées :

- D'abord les investissements, notamment dans les technologies d'avenir et leur accompagnement ;
- Ensuite, pourquoi la France ne sait pas ou si mal introduire du collaboratif, de la proximité multisectorielle et profiter du tissu local à l'image des pays voisins et ainsi « chasser en meute ».

Véritables réseaux de compétences, les pôles de compétitivité ont su faire preuve de leur utilité. Cela se traduit par les effets de leviers dans la recherche et l'innovation et par une réelle émulation créatrice de valeurs.

Les préconisations mettent en évidence deux grandes inflexions : une plus grande rationalisation et une plus grande ouverture.

Dans la gouvernance générale il est indispensable de clarifier les rôles et dispositifs de l'Etat « stratège » et des Régions dont la loi NOTRe a fixé le cadre sur les branches économie et formation, et plus encore dans le financement des pôles et des projets. En effet, s'il est impératif que l'enveloppe publique globale ne baisse plus, il est aussi nécessaire de clarifier les circuits et l'évaluation financière des sources et aides, et d'en contrôler les attributions.

Dans le fonctionnement même des pôles, les questions de sélectivité des projets retenus et leur évaluation méritent un approfondissement, sur leur potentialité de marché, mais aussi sur les impacts tant environnementaux que sociétaux en intégrant une vision à long terme.

En parallèle la gouvernance interne doit porter une attention plus soucieuse des TPE/PME et être plus ouverte sur son environnement afin de mieux intégrer les grands défis que sont les transitions numériques et écologiques, mais aussi la qualification et la mutation des emplois.

Les aspects emploi et formation/qualification initiales mais aussi continues sont bien sûr pour l'UNSA un volet essentiel à la pérennité d'une activité industrielle dynamique et ancrée au sein des territoires.

Dans le respect de chacun, ils contribuent à la réussite collective des grandes transitions qui s'annoncent.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr